

Date de convocation : 15 septembre 2025Date d'envoi : 15 septembre 2025Date d'affichage : 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20250922-33_2025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33-2025
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, ROURE Christine

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine à CORTIAL Patrick

Absents n'ayant pas donné procuration : 2 – CITOLER Conception, MATHON Sébastien

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale

OBJET : Décision modificative n°1 – Budget communal

La décision modificative est présentée conformément aux dispositions de l'article L1612-11 du CGCT. Elle a pour objet d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année nécessitant l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette présente décision modificative au budget primitif 2025 se porte sur la section de fonctionnement – dépenses-, à savoir :

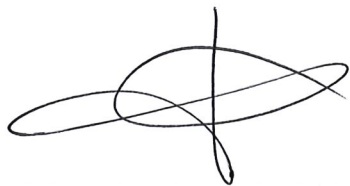
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie - Electricité	10 000.00 €	
D 6156 : Maintenance	10 000.00 €	
D 62268 : Autres honoraires, conseils	5 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	25 000.00 €	
D 64111 : Rémunération principale titulaires		15 000.00 €
D 64131 : Rémunérations		10 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		25 000.00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir délibéré est favorable à la majorité (20 voix pour, 1 abstention (Jean-Paul GIMON)), pour :

- Approuver la DM n°1 au budget communal de l'exercice 2025 conformément à la balance sus indiquée ;
- Autoriser M. Le Maire à procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Secrétaire de séance,
Pascale LIOUTIER



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

S²LO

ID : 007-210702312-20250922-33_2025-DE